



**Avenant n°1 au Contrat local des solidarités
Entre l'Etat et Bordeaux-Métropole
2024 - 2027**

Entre

L'État, représenté par monsieur Etienne Guyot, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de Gironde, et désigné ci-après par les termes « le Préfet », d'une part,

Et

Bordeaux-Métropole, représentée par madame Christine Bost, Présidente de Bordeaux-Métropole, et désignée ci-après par les termes « la Métropole » d'autre part,

SIRET n°24330031600011 – Tiers Chorus n°2100041278

Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/168 du 24 octobre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'Etat et les conseils métropolitains pour les années 2024-2027

Vu le contrat local de solidarité 2024-2024 entre l'État et Bordeaux-Métropole signé le 31 juillet 2024.

Vu la délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2025 autorisant la Présidente de Bordeaux métropole à signer le présent avenant au contrat local des solidarités,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 2.2 du contrat local des solidarités entre l'État et Bordeaux Métropole est modifié comme suit :

- **LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT ET DE LA METROPOLE**

Pour la réalisation des actions inscrites au présent avenant, l'État contribue au plus à hauteur de 50 % du coût total de chaque action.

Pour la réalisation des actions relevant des axes 2, 3 et 4, Bordeaux-Métropole cofinance chaque action au moins à hauteur de la contribution de l'Etat.

Pour la réalisation des actions relevant de l'axe 1, les communes ou leurs établissements cofinancent chaque action au moins à hauteur de la contribution de l'Etat.

Bordeaux-Métropole reverse, par convention ou arrêté, aux communes ou à leurs établissements publics, la part de la contribution de l'État leur revenant pour le financement des actions relevant de l'axe 1. Elle établit également les conventions ou arrêtés de financement des autres structures (dont associations, sociétés coopératives ou entreprises de l'économie sociale et solidaire) dont les projets ont été retenus par le comité de programmation et dont le détail figure en annexe au présent avenant.

La contribution totale de l'Etat pour 2025 se répartit comme suit :

- Au titre de l'axe 1 « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance » : 165 000 euros. Il est précisé que la Métropole n'ayant pas compétence pour financer des actions qui relèvent de ce champ, seules les communes et leurs établissements dédiés (SIVU, CCAS, GIP) peuvent bénéficier de cofinancements de l'Etat au titre de cet axe.
- Au titre de l'axe 2 « Accès à l'emploi » : 117 500 € ;
- Au titre de l'axe 3 « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits » : 225 000 € ;
- Au titre de l'axe 4 « Construire une transition écologique solidaire » : 82 500 €.

Le soutien financier de l'État pour les années suivantes s'élève à :

- Un montant prévisionnel de 590 000 € pour l'année 2026 ; ce montant sera précisé par avenant au contrat local des solidarités ;
- Un montant prévisionnel de 590 000 € pour l'année 2027 qui sera déterminé en tenant compte de l'évaluation de l'exécution du contrat à mi-parcours et sera précisé par avenant.

Les contributions financières de l'Etat sont applicables sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances.

Une partie des crédits peut être réduite l'année suivante (année n+1), si l'exécution comptable des actions en année n fait état d'une sous-consommation manifeste de certaines actions, sans lien avec la trajectoire de montée en charge prévue et sans justification opérante de la part de la Métropole.

La Métropole s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le tableau financier récapitulatif annexé à la présente convention.

Tout au long de la période de conventionnement, la Métropole s'engage à préciser les fiches actions qui seraient modifiées ou nouvellement créées, ainsi que le calendrier de réalisation de ces actions, lequel ne devra pas dépasser l'échéance de la présente convention.

Les actions financées par la présente convention devront porter le logo du Pacte des solidarités et du Préfet dans leurs documents de communication.

ARTICLE 2

L'article 3 du contrat local des solidarités entre l'Etat et Bordeaux Métropole est modifié comme suit :

– MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS

L'État apporte son soutien financier à Bordeaux Métropole dans le cadre du présent avenant à hauteur de 590 000 € en 2025 sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ».

Ce montant est ventilé au profit des 4 piliers du Pacte de solidarités sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » pour l'année 2025, selon l'imputation suivante :

- 165 000 € sur l'action 23, sous-action 23 « Pilier 1 Prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge », activité de programmation 02 « Contractualisation avec les métropoles pilier 1 », code activité 0304 50 23 23 02 ;
- 117 500 € sur l'action 23, sous-action 24 « Pilier 2 Sortie pauvreté par l'activité et emploi », activité de programmation 02 « Contractualisation avec les métropoles pilier 2 », code activité 0304 50 23 24 02 ;
- 225 000 € sur l'action 23, sous-action 25 « Pilier 3 Plan 100% d'accès aux droits », activité de programmation 02 « Contractualisation avec les métropoles pilier 3 », code activité 0304 50 23 25 02 ;
- 82 500 € sur l'action 23, sous-action 26 « Pilier 4 Transition solidaire », activité de programmation 02 « Contractualisation avec les métropoles pilier 4 », code activité 0304 50 23 26 02 ;

La contribution financière 2025 sera créditée sur le compte de Bordeaux-Métropole selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale : Trésorerie de Bordeaux Municipale & Métropole

Tiers Chorus n° 2104416184

Code établissement : 30001
Code guichet : 00215
Numéro de compte : C3300000000
Clé RIB : 82
IBAN : 3001 00215 C3300000000 082
BIC : BDEFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Gironde.

Le comptable assignataire de la dépense est la directrice départementale des finances publiques de la Vienne.

La dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ».

ARTICLE 3 :

Les fiches actions annexées au contrat local des solidarités relatives aux axes 1, 2 et 4 sont modifiées pour prendre en compte les articles 1 et 2 du présent avenant. Les fiches ainsi modifiées sont jointes au présent avenant.

ARTICLE 4 :

Les autres dispositions du contrat local des solidarités entre l'Etat et Bordeaux Métropole demeurent inchangées.

Fait à Bordeaux, le

La Présidente
de Bordeaux-Métropole

Christine Bost

Le Préfet de Nouvelle Aquitaine, Préfet de
Gironde

Etienne Guyot

Pour visa, le contrôleur budgétaire en région

Avenant n°1 au contrat local des solidarités entre l'Etat et Bordeaux métropole 2024-2027

Annexe 1 – Tableau des actions et suivi de leurs indicateurs

Actions	Indicateurs locaux	Situation au 31 déc. 2023	Cible 2024	Résultat atteint en 2024	Cible 2025	Résultat atteint en 2025	Cible 2026	Résultat atteint en 2026	Cible 2027	Résultat atteint en 2027
Axe Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance										
Action 1 :	Appel à projet sur l'ensemble des sous-axes de l'axe 1 auprès des communes de la Métropole et de leurs établissements Les indicateurs seront définis pour chaque projet retenu dans ce cadre.									
Axe Accès à l'emploi										
Action 1 :	Appel à projet emploi des jeunes et des femmes dans les QPV et les poches de pauvreté. Les indicateurs seront définis pour chaque projet dans ce cadre.									
Axe 3 Accès aux droits essentiels										
Action 1 : accompagnement	Durée moyenne hébergement en ETI et LTI	13 mois		14 mois		14 mois				

nt global des publics en sortie de squats et bidonvilles	Taux de scolarisation des enfants	90%		80%		80%				
	Taux de rotation									
	Nombre familles et personnes accompagnées	180 pers/56 familles		260 pers/80 familles		239 pers/74 familles				
	Nombre de familles comptant au moins une sortie emploi ou formation professionnelle	17		14		7				
	Nombres familles sorties vers le logement	19		8		4				
	Nombre de familles retournées dans leur pays d'origine	4		7		4				
	Nombre familles sorties vers l'hébergement	4		2		0				
Action 2 : Prévenir les risques et sécuriser les conditions de vie dans les squats et bidonvilles de Bordeaux Métropole	Nombre de personnes et familles concernées per l'action	800		300		200				
	Nombre de raccordements électriques	6		8		3				
	Nombre d'adductions d'eau	16		6		4				
Axe Transition écologique solidaire										
Action 1 :	Appel à projet transition écologique solidaire et solidarité alimentaire à venir. Les indicateurs seront définis pour chaque projet retenu dans ce cadre.									

TABLEAU DÉTAILLÉ DES ACTIONS RETENUES EN 2024 SUR APPEL A PROJET (AXES 1, 2 et 4)

Axes du pacte local des solidarités	Actions	Nom de l'organisme	Quartiers concernés	Montant global attribué pour l'année 2024 au titre du Contrat local des solidarités
Axe 1 : La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance	Accompagner les jeunes de manière individuelle vers leur autonomie	CCAS DE BEGLES	QPV de la Ville de BEGLES : Thorez, Terres-Neuves et Dorat+ Poche de pauvreté Paty-Monmousseau	3 000,00
	Lutte contre le décrochage scolaire par de l'accompagnement à l'orientation	CCAS DE BEGLES	BEGLES Paty-Monmousseau/Thorez-Gaëland/Le Dorat	3 000,00
	Prévenir le décrochage scolaire pour des enfants en situation de'allophonie	CCAS DE BEGLES	BEGLES Paty-Monmousseau/Thorez-Gaëland/Le Dorat	2 000,00
		Mairie du Bouscat	QPV CHAMP DE COURSE (LYAUTEY COTTAGE) EYSINES LE BOUSCAT	35 000,00
	Programme coordonné de 14 actions sur les	CCAS DE TALENCE	TALENCE RABA/CRESPY/THOUAR S	19 650,00

	territoires de Thouars, Raba et Crespy			
	Vacances curieuses - cité éducative	Ville de Lormont	LORMONT Alpilles Vincennes bois fleuri, Génicart et Carrier	12 750,00
	Lud'Olympie - cité éducative	Ville de Lormont	LORMONT Alpilles Vincennes bois fleuri	15 000,00
	Accompagnement / Soutien à la parentalité non francophone et interculturelle	Ville de Lormont	LORMONT Alpilles Vincennes bois fleuri, Génicart et Carrier	15 000,00
	Action parentalité numérique : sensibilisation et formation	Ville de Lormont	LORMONT Alpilles Vincennes bois fleuri, Génicart et Carrier	11 000,00
	Mercredis solidaires - Actions insertion jeunesse	Ville de Lormont	LORMONT Alpilles Vincennes bois fleuri, Génicart et Carrier	3 600,00
	Soutien individualisé aux enfants des quartiers politiques de la ville de Bordeaux au travers du Programme de Réussite Educative	Groupeement d'intérêt public reussite educative Bordeaux	BORDEAUX BACALAN BENAUGE CARLE VERNET GRAND PARC LE LAC MARNE CAPUCINS ST LOUIS CHARTRONS	45 000,00
TOTAL Axe 1 : La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance Résultat				165 000,00
Axe 2 : L'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus	#1Jeune#1Boss	WeJOB	LORMONT : Génicart Est BORDEAUX : Grand-Parc, Bacalan BEGLES :	34 500,00

			Carle Vernet -Terres Neuves, Thorez	
	Les Cheffes Nomades	Espace Social et d'Animation Alain Coudert	PESSAC SAIGE	8 000,00
	L'accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations une Voie Vers l'Egalité des Chances	SCOP ARL ACTIONS INTER MEDIATION	BORDEAUX BASTIDE LORMONT BORDEAUX METROPOLE	20 000,00
	Les Clefs pour l'Emploi	SCOP ARL ACTIONS INTER MEDIATION	BORDEAUX BASTIDE et LORMONT	10 000,00
	SIMA	SCOP ARL ACTIONS INTER MEDIATION	BORDEAUX BASTIDE et LORMONT	10 000,00
	DIAPASON - Accompagnement des mères isolées 2024	ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'EDUCATION PERMANENTE A TIVOLI	BORDEAUX LE LAC BORDEAUX SAINT MICHEL BORDEAUX GRAND PARC BORDEAUX BACALAN BORDEAUX BEGLES CARLE VERNET TERRES NEUVES BORDEAUX BENAUGE HENRI SELLIER LEO LAGRANGE	40 000,00
	Les Geeks du Bâtiments	ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'EDUCATION PERMANENTE A TIVOLI	PESSAC SAIGE /ARAGO CHATAIGNERAIE MERIGNAC	26 064,00
	Apprentissage des savoirs de base	ZEKI	BORDEAUX LE LAC	12 000,00
	MEM : Métier et Emploi, c'est pour Moi	WeJOB	BORDEAUX BENAUGE - HENRI SELLIER - LEO	30 000,00

			LAGRANGE - TALENCE THOUARS - PESSAC CHATAIGNERAIE - ARAGO - BORDEAUX - BEGLES : CARLE VERNET -TERRES NEUVES - BORDEAUX BACALAN - EYSINES - LE BOUSCAT : Quartier Champ De Course ou Grand Caillou - LORMONT : Génicart Est - FLOIRAC : Jean- Jaurès	
	Projet FOOD RUCK - Insertion Sport & Food	Visions Mêlées	LORMONT Carriet et Bois fleury CENON Marègue et Palmer BORDEAUX Aubiers	10 000,00
	MAPI - Mission d'Accompagnement des Parents en Insertion (dans leur recherche de mode de garde)	Centre d'information sur les droits de femmes et des Familles de la Gironde	LORMONT / CENON / AMBARES /QPV DE CENON	15 000,00
	Tout en cousant aux Aubiers	Espace textile rive droite	BORDEAUX Les Aubiers le lac - Bacalan - Grand parc	15 000,00
	Parcours d'accompagnement rendorcé pour nos publics fragiles	Régie de Quartier Habiter Bacalan	BORDEAUX Les Aubiers le lac - Bacalan - Grand parc	13 149,00
	L'accès à l'emploi à l'insertion pour les publics qui en sont le	Defense des exclus par la formation et l'information	LORMONT GENICART EST ALPILLES VINCENNES BOIS	10 000,00

	plus éloignés "Le numérique, levier d'insertion vers l'emploi et la formation"		FLEURI CARRIET	
	Mêlée de la réussite - préformation multifilière	Drop de Beton	MERIGNAC TECHNOWEST ET LORMONT	15 000,00
	Accompagnement au numérique de 350 précaires dans l'espace de solidaire numérique d'Emmaus Connect	Emmaus Connect Abbé Pierre	BORDEAUX QPV SAINT MICHEL SECTEUR SAINT JEAN RES CITE DESCAS	30 000,00
	La mise en place d'un dispositif d'insertion professionnelle et sociale pour les jeunes de QPV	GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	BORDEAUX BASTIDE /BENAUGE	15 000,00
	Lutter contre la fracture numérique et la pauvreté par la formation et l'accompagnement au sein des QPV de la Métropole Bordelaise	KONEXIO	BORDEAUX GRAND PARC BACALAN BENAUGE HENRI SELLIER LEO LAGRANGE - CENON PALMER SARAILLERE 8 MAI 45 DRAVEMONT FLOIRAC JEAN JAURES LORMONT GENICART EST ALPILLES VINCENNES BOIS FLEURI	10 000,00
	Remobilisation et accompagnement des personnes éloignées	LA CRAVATE SOLIDAIRE A BORDEAUX	BASSENS BEGLES EYSINES LE BOUSCAT CENON FLOIRAC	20 000,00

	de l'emploi des QPV de la Métropole Bordelaise		MERIGNAC TALENCE PESSAC GRADIGNAN LORMONT	
	Pacte Local des Solidarités L'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés	PROMOFEMMES	QPV CARLE VERNET TERRES NEUVES BEGLES LE LAC BORDEAUX MARNE CAPUCINS BORDEAUX GRAND PARC BACALAN BENAUGE HENRI SELLIER LEO LAGRANGE CENON PALMER SARAILLERE 8 MAI 45 FLOIRAC DRAVEMONT LORMONT GENICART MARNE CAPUCINS	10 000,00
	Connect'Elles	Ville de Mérignac	MERIGNAC Yser Pont de Madame Beaudésert	46 287,00
TOTAL Axe 2 : L'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus Résultat				400 000,00
Axe 4 : La transition écologique solidaire	Récup'R l'Atelier Solidaire	Récup'R	BORDEAUX BEGLES Carle Vernet	10 000,00
	Projet 3C (Code - Culture - Conduite)	ASSOCIATION EN ROUTE POUR TRAVAILLER	BORDEAUX METROPOLE BASSENS BEGLES BORDEAUX CENON FLOIRAC EYSINES LE BOUSCAT GRADIGNAN LORMONT MERIGNAC PESSAC TALENCE	28 140,00

	La Mobilité solidaire avec l'AL2B	AMICALE LAIQUE BORDEAUX BENAUGE	BORDEAUX BASTIDE/BENAUGE	12 000,00
	Mutualisation des approvisionnements par des achats groupés ciblés	Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde	Voir annexe au CERFA BEGLES BORDEAUX CENON EYSINES LE BOUSCAT GRADIGNAN LORMONT MERIGNAC PESSAC TALENCE	50 000,00
	Des paniers de fruits et légumes de saisons pour les demandeurs d'aide alimentaire	CCAS DE CENON	QPV DE CENON	2 500,00
	MIAM Une alimentation durable, de qualité pour tous	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	BORDEAUX SAINT LOUIS/BASSIN A FLOT	13 000,00
	Lutter contre la précarité alimentaire par l'accès à une alimentation durable pour tous avec l'apport de produits frais (fruits et légumes)	Secours Populaire Français Comité de Floirac	FLOIRAC DRAVEMONT JEAN JAURES	6 185,00
	Toutes et tous à vélo à Maurice Thorez-Goélands	Cycles et Manivelles	QPV Thorez Goélands BEGLES	9 000,00
	Vélo école à destination des salariés en insertion de l'association Espace Textile Rive Droite	3S séjour sportif solidaire - recyclerie sportive	QPV rive droite hors Bordeaux CENON LORMONT BASSENS FLOIRAC	2 000,00
	Projet innovant de reconstruction sociale	3S séjour sportif solidaire - recyclerie	BORDEAUX FLOIRAC	3 000,00

	à travers le vélo pour femmes et hommes en situation de précarité	sportive		
	De la fourche à l'assiette			10 000,00
	Création d'Epi'Cez Tout, Lieu de lien social autour de l'accès à une alimentation de qualité pour tous	EPISOL	PESSAC SAIGE CHATAIGNERAIE ARAGO ALOUETTE	10 000,00
	Une alimentation saine et équilibrée pour les familles modestes des quartiers - Solidarité et résilience alimentaire	FOYER FRATERNEL	BORDEAUX GRAND PARC/BACALAN - BORDEAUX BEGLES CARLE VERNET TERRES NEUVES	7 000,00
	Mieux manger pour tous à Raba	CCAS DE TALENCE	TALENCE RABA	2 175,00
TOTAL Axe 4 : La transition écologique solidaire				165 000,00
TOTAL AXES 1, 2 et 4				730 000,00

TABLEAU DÉTAILLÉ DES ACTIONS RETENUES EN 2025 SUR APPEL À PROJETS (AXES 1, 2 ET 4)

Axes du pacte local des solidarités	Actions	Nom de l'organisme	Quartiers concernés	Montant global attribué pour l'année 2024 au titre du Contrat local des solidarités
Axe 1 : La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance	Bien grandir et s'épanouir à Cenon	Ville de Cenon	Benauges – Sellier – Lagrange – Beausite – Palmer – Saraillère – 8 mai 1945 - Dravemont	15 000 €
	Projet d'accompagnement à la scolarité et de lutte contre le décrochage scolaire	Ville de Lormont	Carrier – Génicart – Alpillès – Vincennes – Bois Fleuri – Quartier du bourg – Doyen bas – Aristide Briand	4 500 €
	Lud'Olympie	Ville de Lormont	Alpillès – Vincennes – Bois Fleuri	7 900 €
	Mercredis solidaires	Ville de Lormont	Carrier- Génicart – Alpillès – Vincennes – Bois Fleuri	3 600 €
	Mieux vivre l'école	Ville de Lormont	Alpillès – Vincennes – Bois Fleuri	1 000 €
	Loisirs, sport et culture pour tous	Comité de gestion des centres de vacances de la Ville de Lormont	Carrier – Génicart – Alpillès – Vincennes – Bois Fleuri – Quartier du bourg – Doyen bas – Aristide Briand	8 000 €

Vacances curieuses	Ville de Lormont	Carrier- Génicart – Alpilles – Vincennes – Bois Fleuri	10 000 €
Parentalité numérique	Ville de Lormont	Carrier- Génicart – Alpilles – Vincennes – Bois Fleuri	5 000 €
Soutien à la Maison Parents-Enfants	SIVU Petite Enfance de Cenon et Lormont	Génicart	17 000 €
Actions parentalités	Ville du Bouscat	Champ de courses	14 000 €
Parentalité et monoparentalité	Ville de Mérignac	Beaudésert – Yser – Pont de Madame	7 100 €
Programme coordonné jeunesse, parentalité	CCAS de Talence	Thouars – Raba - Crespy	20 000 €
Préfiguration d'un espace « accueil jeunes » dans le QPV de La Benauges	Ville de Bordeaux	Benauges	10 000 €
Ateliers d'exploration motrice parents- enfants de 0 à 3 ans	GIP réussite éducative de Bordeaux	Carle-Vernet – Terres Neuves – Bacalan – Grand Parc – Le Lac – Marne-Capucins – Benauges – Sellier – Lagrange et Beausite	21 900 €
Chantiers éducatifs	Ville de Bordeaux	Carle-Vernet – Terres Neuves – Bacalan – Grand Parc – Le Lac – Marne-Capucins – Benauges – Sellier – Lagrange et Beausite	10 000 €
Médiation numérique	GIP Médiation		10 000 €

	et scolaire pour la prévention des violences			
TOTAL Axe 1 : La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance				165 000 €
Axe 2 : L'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus	1 jeune, 1 boss	We Job	Génicart – Grand Parc – Bacalan – Carle Vernet – Terres Neuves - Thorez	34 500 €
	La pétanquaise de l'emploi	Association pour le développement local de l'emploi	Dorat – Carle-Vernet – Terres Neuves	4 000 €
	DIAPASON accompagnement vers l'emploi des mères isolées	AFEPT	QPV Bordeaux	34 500 €
	Digital Impact formations numériques	Konexio	QPV Bordeaux, Lormont, Cenon, Floirac	10 000 €
	Ateliers mobiles coup de pouce à l'embauche	La Cravate Solidaire	QPV Mérignac, Talence, Bordeaux, Floirac, Cenon, Bègles	30 000 €
	Savoirs de base et autonomie linguistique en direction de personnes étrangères en insertion professionnelle	Coop Alpha	QPV Cenon, Lormont, Floirac	25 000 €
	Numérique vers l'emploi et la formation	DEFI	QPV Lormont	10 000 €
	Formation numérique	Emmaüs Connect	Tout QPV Métropole	30 000 €

tout niveau pour 400 bénéficiaires			
Développement des compétences linguistiques et accompagnement au parcours professionnel de personnes allophones	AIM	Tout QPV Métropole	20 000 €
Accompagnement de femmes victimes de rupture de parcours de vie vers l'emploi	CIDFF	QPV Pessac et Talence	20 000 €
Les Geeks du Bâtiment	AFEPT	QPV Pessac	26 000 €
Les cheffes nomades	Centre social ESAAC	QPV Pessac	8 000 €
Programme 4R Ville de Lormont remobilisation vers l'emploi des habitants en rupture socio-professionnelle	Ville de Lormont	QPV Lormont	38 000 €
Mobilisation vers l'emploi des jeunes en rupture	Girondins Hand Ball Club	QPV Bordeaux, Mérignac, Cenon, Lormont	15 000 €
Mêlées de la réussite : Préformation multifilières (animation, sport, mobilité)	Drop de Béton	QPV Bordeaux, Mérignac, Cenon, Lormont	15 000 €
Formation aux métiers de la petite enfance	MJC Ville de Mérignac	QPV Mérignac	30 000 €
Développer	Promofemmes	Marne – Capucins	10 000 €

	l'employabilité des femmes issues de l'immigration		Saint-Michel	
	Parcours linguistique et transition professionnelle	REAGIR	Raba- Crespy - Thouars	15 000 €
	Construire un parcours d'orientation professionnelle	CCAS de Talence	Raba – Crespy - Thouars	5 000 €
TOTAL Axe 2 : L'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés				400 000 €
Axe 4 : La transition écologique solidaire	Recyclerie mobile	La Boucle	QPV Bègles	8 000 €
	Éducation à la réduction des déchets	L'esprit des ratons laveurs	QPV Bègles	3 000 €
	Programme Protège la planète	Centre social de la Ville d'Eysines	QPV Eysines	3 500 €
	Groupements d'achat de produits secs	VRAC	QPV Cenon, Lormont, Floirac, Mérignac, Bordeaux, Bègles	3 000 €
	Groupements d'achats de produits frais	VRAC		2 000 €
	Programme éducatif à la transition écologique	Ville du Bouscat	Champ de courses	10 000 €
	Conserverie mobile et solidaire	Commer	QPV Mérignac	3 000 €
	Programme d'éducation à la nutrition MIAM	Centre social Bordeaux Nord	Chantecrit	13 000 €
	Mieux manger pour tous à Talence	CCAS Talence	Raba, Crespy et Thouars	1 000 €
	Epicerie solidaire	EPISOL Pessac	QPV Pessac	9 000 €

	Achats groupés produits frais	Secours Populaire Floirac	QPV Lormont Floirac	12 000 €
	Mutualisation des approvisionnements alimentaires ciblés sur produits prioritaires frais	Banque Alimentaire Bordeaux Gironde	Tout quartier Métropole	50 000 €
	Programme d'éducation à la transition écologique et alimentaire sur le quartier de Beaudésert	CCAS de Mérignac	Beaudésert	15 000 €
	Mobilité à vélo	Cycles et Manivelles	QPV Bègles, Bordeaux et Talence	9 000 €
	Recyclerie et réparations de vélo	Récup'R	QPV Bordeaux	10 000 €
	Vélo école pour les femmes du Belvédère	3S	QPV Lormont	3 000 €
	Insertion professionnelle à vélo	3S	QPV Lormont	10 500 €
TOTAL Axe 4 : La transition écologique solidaire				165 000 €
TOTAL AXES 1, 2 et 4				730 000 €

Avenant n°1 au contrat local des solidarités entre l'Etat et Bordeaux métropole 2024-2027

Annexe 2 – axe 1 et axe 4 - fiche action

Intitulé de l'action : Appel à projet au titre des axes « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance » et « Construire une transition écologique solidaire ».

Description de l'action / objectifs :

Cet appel à projets porte sur les 2 axes du Pacte des Solidarités suivants :

- La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance (axe 1)
- Construire une transition écologique solidaire (axe 4).

L'appel à projet s'inscrit dans le cadre des référentiels nationaux du pacte des solidarités, autour des deux axes précédemment évoqués ainsi que sur la base du diagnostic territorial sur le territoire métropolitain réalisé dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville.

Le public bénéficiaire sera majoritairement en quartiers prioritaires de la politique de la ville et en poches de pauvreté inscrites dans le contrat de ville. De manière à être complémentaire avec les autres appels à projets menés par l'Etat et la Métropole, une priorité sera donnée aux poches de pauvreté dans le cadre de cet appel à projet.

Axe 1 : La Prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance.

Les politiques dirigées vers les jeunes des quartiers revêtent une importance toute particulière au regard des émeutes de l'été 2023. Il apparaît nécessaire de renforcer l'articulation entre l'ensemble des stratégies et des actions menées par les différents acteurs publics et associatifs afin de résoudre durablement les difficultés socio-éducatives auxquelles font face les jeunes des quartiers.

Cet axe 1 s'articule autour des leviers suivants :

Soutien à la parentalité et aux familles en situation de précarité

Il s'agira d'agir sur la situation des parents, leurs compétences et sur la qualité du lien parent-enfant afin de garantir l'épanouissement des enfants issus de milieux précaires.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs types d'actions seront privilégiés :

- Mieux repérer les familles en situation de fragilité et aller vers elles
- Mieux soutenir et accompagner les enfants précaires de façon adaptée
- Soutenir des programmes ou dispositifs portant sur des éléments clés du parcours des enfants ou des parents en précarité ou risque de précarité.
- Améliorer l'accompagnement des parcours des femmes sans domicile isolées avec au moins un enfant de moins de 3 ans

Faire de la jeunesse un enjeu prioritaire de lutte contre la pauvreté en prévenant le décrochage.

- Contribuer à prévenir et traiter le décrochage scolaire des adolescents entre 11 et 15 ans : il s'agira notamment de favoriser la réussite éducative du public précaire, d'éviter les ruptures éducatives, de construire des parcours de réussite éducative, de renforcer les lieux d'écoute et de favoriser le lien parents-enfants et parents-école
- Ouvrir les horizons en favorisant l'accès de tous les publics à la citoyenneté, à la culture et au sport, en évitant le repli sur soi

Accompagner les jeunes précaires vers l'autonomie

Les actions porteront sur deux volets :

- Développer les modalités d'accueil de proximité, de repérage et d'allers vers les jeunes en situation de précarité sans solution en lien avec la prévention spécialisée et les actions existantes en direction des jeunes décrocheurs
- Développer des actions de remobilisation pour inscrire les jeunes dans des parcours personnalisés (soutien des chantiers et des séjours éducatifs, réalisation des actions d'animations de proximité par des jeunes, accompagner les jeunes dans des parcours vers l'autonomie etc.)

Eligibilité des porteurs de projet pour l'axe 1 :

Les communes de Bordeaux Métropole ainsi que leurs établissements publics locaux associés (CCAS, syndicats intercommunaux etc.).

Possibilité de demander un cofinancement pluriannuel, jusqu'à 4 ans.

Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit une série d'objectifs communs visant à renforcer l'indépendance énergétique et la compétitivité économique tout en préservant l'environnement et le climat. Ce cadre irrigue toutes les politiques publiques, y compris la politique de la ville.

Mobilité, bâtiment et alimentation constituent les trois piliers de la transition écologique à mener dans les quartiers.

Cet axe 4 s'articule autour des leviers suivants :

Lutte contre la précarité énergétique

Il s'agira de soutenir par exemple la mise en place de plateforme de lutte contre la précarité énergétique (repérage du public, réalisation de diagnostics, proposition de solutions durables adaptées), les actions d'ingénierie et de mobilisation autour du FSL énergie

Droit à la mobilité pour tous (commun avec l'axe « Accès à l'emploi » en ce qui concerne les demandeurs d'emploi) : par exemple par un accompagnement social et financier pour permettre l'accès aux solutions de droit commun disponibles sur le territoire ; par le déploiement des solutions de mobilité solidaire ad hoc complémentaires en fonction des besoins spécifiques.

Accès à l'alimentation durable pour tous.

L'alimentation constitue un marqueur fort en termes de disparités de richesse. Ainsi, les ménages les plus précaires consomment moins de fruits et légumes que la moyenne nationale. Alors que le programme « Mieux manger pour tous » initié en 2023 doit permettre de répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité et de la durabilité des denrées de l'aide alimentaire et au déploiement d'actions opérationnelles de lutte contre la précarité alimentaire. Il s'agira à travers le pacte des solidarités de se concentrer principalement sur l'articulation logistique et la mutualisation des moyens pour les actions de lutte contre la précarité alimentaire : mutualisation d'espaces stockages / espaces communs de commande, mutualisation en termes de distribution, en termes d'appui logistique, amélioration de l'accessibilité aux produits frais et de favoriser les coopérations actives entre les acteurs de l'aide alimentaire (Banque Alimentaire de Bordeaux et de Gironde, associations, CCAS)

Eligibilité des porteurs de projet pour l'axe 4 :

Toute personne morale, quel que soit son statut, est éligible à condition :

- D'avoir une existence juridique d'au moins un an au moment de la notification éventuelle de la convention de subvention ;
- D'avoir la capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé (les comptes de résultat, les bilans des deux dernières années et le budget prévisionnel de la structure pour celles créées récemment pourront être demandés) ;
- De réaliser le(s) projet(s) sur le territoire de la Métropole de Bordeaux
- D'inscrire le(s) projet(s) concerné(s) dans le référentiel définis dans le présent dossier de candidature.

Possibilité de demander un cofinancement pluriannuel, jusqu'à 4 ans.

Ne sont pas éligibles :

- Les personnes morales en liquidation judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée ;
- Les personnes qui n'ont pas souscrit les déclarations leur incombant en matière sociale et fiscale ou qui n'ont pas effectué le paiement des impôts et cotisations exigibles. Le candidat devra attester sur l'honneur qu'il n'est pas dans cette situation puis, s'il est retenu, produire, dans un délai de 10 jours à compter de la demande de l'exécutif les documents ou attestations figurant à l'article R 324-4 du code du travail ;
- Les personnes ayant fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L341-6, L 125-1, L 125-3 du code du travail. Le candidat devra attester sur l'honneur qu'il n'est pas dans cette situation, et, s'il emploie des salariés, que le travail sera réalisé avec des personnes employées régulièrement au regard des articles L 143-3 et L 620-3 du code du travail ;
- Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le 2ème alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le 2ème alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les 1er et 2ème alinéa de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, et par l'article 1741 du code général des impôts.

Calendrier (début de l'action et durée)

Lancement de l'APP 2024: été 2024.

Pour les années suivantes, lancement de l'AAP en fin d'année n-1 pour l'année n (dans la même temporalité que pour l'AAP du contrat de ville).

Mise en place d'un comité de sélection comprenant DDETS, les délégués du Préfet et Bordeaux Métropole

Coût de l'action et cofinanceurs

Coût réel sur une année : 330 000 €

➤ **Pour l'année 2024**

Cofinanceurs	Coût réel de l'action
Bordeaux Métropole	165 000 €
Etat – Pacte des solidarités	165 000 €
Total	330 000 €

La Métropole sollicite au titre de cet APPEL à PROJET **un cofinancement de cent soixante-cinq mille euros** pour l'année 2024.

Répartition par axe sur l'année 2024 :

- 50 % sur l'axe 1, soit 82 500 € pour Bordeaux Métropole / 82 500 € pour l'Etat au titre du PLS
- 50 % sur l'axe 4, soit 82 500 € pour Bordeaux Métropole / 82 500 € pour l'Etat au titre du PLS

➤ **A partir de l'année 2025**

Cofinanceurs	Coût réel de l'action
Bordeaux Métropole	82 500 €
Etat – Pacte des solidarités	247 500 €
Total	330 000 €

La Métropole sollicite au titre de cet APPEL à PROJET **un cofinancement annuel de deux cent quarante sept mille cinq cent euros** à partir de l'année 2025.

Répartition prévisionnelle par axe à partir de l'année 2025 :

- Sur l'axe 1 : 100% soit 165 000 € pour l'Etat au titre du PLS et 0% pour Bordeaux Métropole. Sur cet axe, le principe de parité par action se fait avec les communes et leurs établissements.
- Sur l'axe 4 : 50 % soit 82 500 € pour l'Etat au titre du PLS et 50% soit 82 500 € pour Bordeaux Métropole.

➤ Coût global sur 4 ans

Cofinanceurs	Coût réel de l'action sur 4 ans
Bordeaux Métropole	412 500 €
Etat – Pacte des solidarités	907 500 €
Total	1 320 000 €

Indicateurs de suivi
Sur l'axe 1 :

- Sur le soutien à la parentalité : nombre de familles précaires avec enfant ayant bénéficié d'actions d'aller vers et/ou d'accompagnement dans la parentalité
- Sur l'accompagnement des parcours des femmes sans domicile isolées avec au moins un enfant de moins de 3 ans : nombre de mères sans domicile avec enfants de moins de 3 ans accompagnées
- Sur le sous-axe « faire de la jeunesse un enjeu prioritaire de lutte contre la pauvreté en prévenant le décrochage » : nombre d'adolescents (mineurs) ayant bénéficié des actions en matière de prévention et de traitement du décrochage scolaire et des actions d'ouverture à la culture, aux sports et aux loisirs
- Sur le sous-axe « Accompagner les jeunes précaires vers l'autonomie » : Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans solution bénéficiaires des actions en matière d'aller vers et en matière de mobilisation vers l'autonomie

Sur l'axe 4 :

- Sur la lutte contre la précarité énergétique : Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une visite à domicile de lutte contre la précarité énergétique par un professionnel formé et s'étant vu proposé un soutien pour la mise en place d'au moins une solution
- Sur le droit à la mobilité pour tous : Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un diagnostic de mobilité par une personne formée et ayant bénéficié d'au moins une action de levée des freins à la mobilité à la suite de ce dernier
- Sur l'accès à l'alimentation durable pour tous : Nombre d'initiatives locales accompagnées et soutenues dans le cadre du pacte des solidarités

Avenant n°1 au contrat local des solidarités entre l'Etat et Bordeaux métropole 2024-2027

Annexe 3 – Axe 2 – Fiche action

Intitulé de l'action : Appel à Projet (A.A.P) Etat et Bordeaux Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du « pacte local des solidarités » visant à favoriser l'accès à l'emploi des femmes et des jeunes des quartiers prioritaires et des poches de pauvreté de la Métropole.

Description de l'action / objectifs

Ces dernières années, la succession de crises sanitaires et sociales à l'échelle nationale sont venues renforcer la précarité et le chômage dans les territoires politique de la ville de la Métropole Bordelaise, déjà lourdement impactés par des difficultés socio-économiques.

Aussi l'Etat, au travers du dispositif de pacte local des solidarités et la Métropole ont décidé de mobiliser conjointement des crédits pour soutenir des projets contribuant à faciliter l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles dans les quartiers politique de la ville et poches de pauvreté.

A ce titre, il est apparu des enjeux spécifiques : renforcer l'accès à l'emploi des femmes et mobiliser des jeunes, notamment sans formation, vers les dispositifs de droit commun de l'Etat dans le cadre de leur démarche d'insertion professionnelle.

Une prise en compte des freins à l'emploi est attendue.

Le montant alloué à cet appel à projet est de 400 000,00 €

Les bénéficiaires sont les suivants :

Parmi les publics en difficultés d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des quartiers « politique de la ville » et les poches de pauvreté :

- Les jeunes 16 / 25 ans (en particulier les femmes) ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET)
- Sortants de l'aide sociale à l'enfance
- Chef(fe)s de familles monoparentales
- Personnes victimes de violences conjugales en situation de précarité
- A-RSA de longue durée
- Migrants primo-arrivants (notamment les femmes) signataires du contrat d'intégration républicaine.

En s'appuyant sur le rôle de prescripteurs des opérateurs du réseau pour l'emploi – France travail, missions locales, Cap emploi et autres opérateurs en charge du repérage en lien avec les orientations définies par le comité territorial pour l'emploi.

Les conditions de recevabilité :

Les conditions de recevabilité pourront être réactualisées en fonction du contexte et des objectifs attendus.

Les projets devront intégrer des propositions concrètes :

- de levée des freins périphériques :
 - apprentissage intensif de la langue française, lutte contre l'illettrisme,
 - solutions pratiques d'inclusion numérique (réseau ALADIN par exemple),
 - modalités adaptées de garde d'enfants, dialogue interculturel sur l'emploi, le travail et les métiers en France, l'égalité femmes- hommes, la parentalité, la mixité,
 - soutien à la mobilité,
 - connaissance de l'environnement,
- d'accès aux droits (santé, transports, structures d'accueil, de loisirs...)
- d'accompagnement vers l'emploi, articulées
 - avec les travaux des plateformes de soutien et d'appui aux décrocheurs, le réseau FOQUALE de l'Education nationale, les programmes du service public régional de formation professionnelle proposés par le conseil régional aux personnes sans qualification validée,
 - avec les dispositifs d'accompagnement global comme les contrats d'engagement des jeunes (dont jeunes en rupture), A-RSA, portés par les opérateurs du réseau pour l'emploi, les expérimentations de l'IAE (Convergence, SEVE, Premières heures en chantier, TAPAJ ou des initiatives soutenues dans le cadre des AAP du PIC en lien avec les initiatives des PLIE et de la maison de l'emploi.).

Bénéficiaire d'un cofinancement (privé ou public) d'au moins 20%.

Prendre au moins en compte 50% de public féminin, en veillant à lever les freins sociaux spécifiques, notamment pour les mères isolées.

Préciser les objectifs et modalités de recrutement et d'accompagnement.

Avoir un budget équilibré.

Indiquer les dates de démarrage et de fin de l'action.

Préciser les partenariats mis en œuvre à chaque étape (recrutement, accompagnement et orientation finale des bénéficiaires)

Expliciter les modalités d'accompagnement, le nombre d'heures par bénéficiaire, les types et les caractéristiques des formations.

Les projets se dérouleront au moins sur un « quartier prioritaire » de la Métropole.

Possibilité de demander un cofinancement pluriannuel, jusqu'à 4 ans.

Les projets reposant exclusivement sur des méthodes de développement personnel ou de coaching ne sont pas recevables.

Cet AAP est ouvert à des projets portés notamment par des structures d'insertion par l'activité économique (IAE), des associations, des opérateurs de compétences (OPCO), des groupements employeurs (fiscalisés ou non), des GEIQ, des entreprises adaptées, des missions locales, des clubs d'entreprises, des collectivités territoriales, des PLIE.

Calendrier (début de l'action et durée)

Lancement de l'APP 2024: été 2024.

Pour les années suivantes, lancement de l'AAP en fin d'année n-1 pour l'année n (dans la même temporalité que pour l'AAP du contrat de ville).

Mise en place d'un comité de sélection comprenant DDETS, les délégués du Préfet et Bordeaux Métropole

Coût de l'action et cofinanceurs

Coût réel sur une année : 400 000 €

⇒ **Répartition pour l'année 2024 :**

Cofinanceurs	Coût réel de l'action
Bordeaux Métropole	200 000 €
Etat – Pacte des solidarités	200 000 €
Total	400 000 €

La Métropole sollicite au titre de cet APPEL à PROJET **un cofinancement de deux cent mille euros** pour l'année 2024.

⇒ **Répartition à partir de l'année 2025 :**

Cofinanceurs	Coût réel de l'action
Bordeaux Métropole	282 500 €
Etat – Pacte des solidarités	117 500 €
Total	400 000 €

La Métropole sollicite au titre de cet APPEL à PROJET **un cofinancement annuel de cent dix sept mille cinq cent euros** à partir de l'année 2025.

⇒ **Coût global sur 4 ans**

Cofinanceurs	Coût réel de l'action sur 4 ans
Bordeaux Métropole	1 047 500 €
Etat – Pacte des solidarités	552 500 €
Total	1 600 000 €

Indicateurs de suivi

Nombre de bénéficiaires. Grille qualitative sur l'ancrage territorial de l'action, sur la mobilisation du public, les parcours proposés et la plus-value pour les bénéficiaires. Concernant les formations français langue étrangère : niveau initial et de sortie des bénéficiaires.

Parmi les personnes bénéficiaires, nombre de :

- Personnes en très grande précarité
- Jeunes de 16- 25 ans
- Femmes
- Familles monoparentales
- Migrants primo-arrivants.